Etre volontaire en Europe, Afrique, Asie et Amériques

Guide et adresses indispensables pour vous guider et préparer votre projet

CCIVS

Comité de Coordination du Service Volontaire International

Coordinating Committee for International Voluntary Service

Ce guide a été réalisé par Arnaud Walbecq
avec l'aide du Secrétariat du CCSVI, Paris © ccivs, 2000
et mis à jour en 2005.

Etre volontaire
en Europe, Afrique, Asie, Amériques

Guide et adresses indispensables pour vous guider et préparer votre projet

Chantiers internationaux de volontaires.
Projets de volontariat à court, moyen et long terme

IMPORTANT : Si ce guide et les informations qui y sont contenues font souvent référence à la situation française, tous les volontaires peuvent l'utiliser en l'adaptant à la réalité de leur pays de résidence.

Sommaire

INTRODUCTION 6
Qu'est ce que le CCSVI ? 7
Que fait le secrétariat du CCSVI ? 7
Le volontariat dans l'histoire 8
LES DIFFERENTES FORMES DE VOLONTARIAT 9
Le volontariat international à court, moyen et long terme pour les "non spécialistes" 9
Le volontariat à court terme : les chantiers internationaux 9
Quels sont les buts des chantiers internationaux de volontaires ? 11
Exemples de chantiers 11
Etre animateur de chantiers 12
Comment postuler à un chantier ? 12
Le choix du volontaire 12
Les démarches à suivre 13
Les frais engagés 13
Le volontariat à moyen et long terme 14
Par le biais des organisations de volontariat 14
Le service volontaire européen (SVE) 15
Qu'est ce que le SVE ? 15
Où s'informer ? 15
Le volontariat dans des domaines spécialisés 16
Les volontaires des Nations Unies (VNU) 16
Qu'est ce que le programme des VNU ? 16
Qui peut être VNU ? 16
Volontaire avec une association de solidarité internationale (ASI) 16
Comment se porter volontaire à l'étranger ? 17
Comment agir en restant dans son pays ? 17
QUI PEUT ETRE VOLONTAIRE ? 18
Profil du volontaire 18
La motivation 18
La qualification et l'expérience 19
L'âge 19
La disponibilité 19
Les langues 19
La santé et l'aptitude physique 19
La religion 19
Préparations avant le départ 20
Renseignements sur le pays 20
Les papiers 20
Les transports 20
La santé 20
Les assurances 21
ADRESSES DES ORGANISATIONS DE VOLONTARIAT 22

INTRODUCTION

Le volontariat est aujourd'hui un concept en pleine évolution et qui intéresse de plus en plus d'individus. Que se soient *des jeunes, des personnes plus âgées, des spécialistes ou des étudiants*, tous partagent le souhait de donner un peu de leur temps et de leur expérience, pour une cause qu'ils défendent. Plus que cela, ils sont tous animés par le désir d'aller à la rencontre de l'autre et de découvrir de nouveaux pays, de nouvelles cultures et religions.

Destiné aux volontaires, ce guide se veut général et désire donner quelques repères sur le volontariat, sur ses origines et sur ses différentes formes. *La dernière partie de ce guide intitulée: "Adresses des organisations de volontariat" sera précieuse pour tout ceux qui préparent leur départ, que ce soit pour les activités de volontariat dans leur pays ou à l'étranger.*

Les informations et conseils contenus dans cette publication sont donnés à titre indicatif et il appartient bien entendu à chaque volontaire de se renseigner et de se documenter personnellement.

Ce guide a été réalisé par le *Comité de Coordination du Service Volontaire International (CCSVI).*

Qu'est ce que le CCSVI ?

Créé en 1948, sous l'égide de *l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)*, le Comité de Coordination du Service Volontaire International (CCSVI) s'est progressivement étendu au delà de l'Europe pour accueillir des organisations d'Europe de l'Est, d'Amérique du Nord, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.

Le Comité de Coordination du Service Volontaire International (*CCSVI***)** a été créé par l'UNESCO en tant qu'organisation internationale non gouvernementale chargée de la coordination du service volontaire international. C'est aujourd'hui la principale structure internationale qui fédère les organisations de volontariat qui organisent des chantiers internationaux de volontaires et des activités à moyen et long terme pour des volontaires non spécialisés.

Le CCSVI compte aujourd'hui (juillet 2005) *101 organisations membres dans 89 pays*. Sept d'entre elles sont des organisations internationales ayant leurs propres branches nationales. Leurs domaines d'actions sont essentiellement les suivants :

- L'environnement
- Le développement social et rural.
- La préservation et restauration du patrimoine culturel
- L'alphabétisation, les secours d'urgence, l'aide aux réfugiés.

Les activités et les programmes de ces organisations sont réalisés par des groupes de volontaires nationaux et internationaux ou par des volontaires individuels pour *des périodes allant de quelques semaines (chantiers internationaux de volontaires) à plus d'un an.*

Afin de coordonner leurs activités, les membres du CCSVI ont un secrétariat commun basé dans les locaux de l'UNESCO à Paris.

Que fait le secrétariat du CCSVI ?

Les activités du secrétariat du CCSVI se situent essentiellement au niveau *de la coordination et du développement du volontariat.*

Il s'agit par exemple, dans des régions où le volontariat est peu développé, de contribuer à l'établissement de nouvelles organisations. Au niveau international, le CCSVI s'efforce de faciliter les échanges internationaux de volontaires.

Il est également chargé de représenter et de défendre au sein des organisations internationales (*UNESCO, ONU, Union Européenne…*) les intérêts de ses organisations membres. A ce titre, le CCSVI est amené à mettre en œuvre des programmes et des projets portant sur des objectifs communs à ceux du CCSVI et à ceux des organisations internationales. En étroite relation avec l'UNESCO, le CCSVI réalise actuellement des activités en faveur de la "*culture de la paix*" et du "*patrimoine culturel*".

Le secrétariat est enfin responsable de la publication et de la diffusion d'informations sur le volontariat, pour ses organisations membres et pour le public. Pour avoir des informations sur les activités du CCSVI ou sur le volontariat international, vous pouvez nous contacter (voir les coordonnées au dos de la brochure).

NOTE : Le CCSVI en tant que structure de coordination **ne recrute pas de volontaires**. Les personnes intéressées par le volontariat doivent impérativement prendre contact avec les organisations membres du CCSVI dans leur pays de résidence. Ces organisations sont en mesure de proposer des activités de volontariat dans leur pays comme à l'étranger (reportez-vous à la fin du Guide pour les coordonnées).

Le volontariat dans l'histoire

Sous sa forme actuelle, le service volontaire trouve ses origines en *1920*. Un groupe de volontaires provenant de pays qui s'étaient opposés durant la première guerre mondiale se retrouvent pour reconstruire un village près de Verdun (France). Après la seconde guerre mondiale le travail volontaire prend une nouvelle ampleur. De nouvelles organisations voient le jour et travaillent pour la reconstruction des pays européens touchés par la guerre. En Europe, le mouvement a été étroitement lié aux efforts de paix.

Ce n'est véritablement qu'à partir des années 1950 que le volontariat est explicitement associé à l'aide au développement et se déplace hors d'Europe. La Conférence de Bandung en 1955 est la première conférence des "pays non- alignés", nations neuves issues des empires coloniaux. Les concepts de *"tiers monde"* et de *"développement"* commencent à voir le jour. De nouvelles organisations communautaires se mettent en place (*CEE, OCDE…*). Simultanément, les associations humanitaires se multiplient et mettent en place des programmes d'envoi de volontaires de plus en plus conséquent (Terre des Hommes, AFVP, DCC…). Le 7 décembre 1970, une Assemblée générale de l'ONU crée *les Volontaires des Nations Unies (VNU)*, dans le cadre des programmes d'aide au développement. Pendant les années 1970/80, le nombre des associations humanitaires et de développement continuent de croître et de multiplier leurs actions.

Les pouvoirs publiques soutiennent très largement ce mouvement (subventions, déductions fiscales, etc). Depuis, les organisations privées (ONG), les pouvoirs publiques ou les organisations internationales ont poursuivi leurs efforts pour la promotion du volontariat.

LES DIFFERENTES FORMES DE VOLONTARIAT

Il existe différents types de volontariat selon la durée, les activités, les critères de séléction, ou autres paramètres. Voici quelques repères.

Le volontariat international à court, moyen et long terme pour les "non spécialistes"

Le volontariat est avant tout une *expérience enrichissante de la solidarité,* que ce soit au sein de sa propre ville, de son propre pays ou à l'étranger. D'un point de vue personnel, cet engagement permet au volontaire d'aller à la rencontre d'autrui, de découvrir et d'apprécier des populations , des coutumes et des traditions différentes des siennes. C'est aussi pour le volontaire l'occasion d'apprendre à *travailler en équipe* et à partager la vie quotidienne, des projets de développement local ainsi que les joies et les préoccupations des populations locales. D'un point de vue professionnel, le volontaire peut, dans de nombreux cas, travailler dans son domaine de compétences, mais il peut aussi être appelé à *travailler dans un contexte différent,* ce qui rend l'expérience d'autant plus enrichissante.

Avant de rentrer dans les détails des différentes formes de volontariat, il est important de maîtriser certains termes qui permettront de mieux comprendre le concept du volontariat. Tout d'abord, *une organisation de volontariat* est une structure reconnue qui a son propre programme d'activités (chantiers à court terme, activités à moyen et long terme). Pour les projets qu'elle exécute dans son propre pays, l'organisation est responsable de l'élaboration du projet (en collaboration avec le bailleur d'ouvrages), de son exécution et de son propre déroulement. Elle doit généralement assurer l'encadrement technique, l'animation, le logement et les repas du volontaire qu'elle reçoit. Pour l'envoi de volontaire nationaux à l'étranger, l'organisation doit enregistrer les candidatures des volontaires et les préparer pour leurs voyages et le travail qu'ils devront effectuer à l'étranger.

L'organisation partenaire est l'organisation située dans un autre pays avec laquelle travaille votre organisation d'envoi. L'organisation d'accueil est chargée de recevoir le volontaire et d'assurer son encadrement ainsi que les prestations auxquelles il a droit. Il lui appartient aussi de recruter des volontaires et de les envoyer à l'étranger auprès d'autres partenaires.

Le volontariat à court terme : les chantiers internationaux

Le volontariat court terme est avant tout destiné à ceux qui ne disposent que de peu de temps (*moins de 6 semaines*) mais qui sont animés par la volonté de travailler en tant que volontaire et d'aller à la rencontre de personnes, de pays, de cultures et de religions différents. Bien que pour ce type d'activités, la plupart des volontaires souhaitent partir à l'étranger, il existe de nombreuses possibilités de volontariat à court terme dans son propre pays de résidence. *Ces activités recouvrent plusieurs formes et s'adressent aussi bien à des personnes qualifiées que non qualifiées*. Les conditions de service différent suivant les organisations. Cependant, en

règle générale, les frais de transport sont à la charge du participant. En revanche, les frais de logement, de nourriture et d'assurance médicale sont souvent compris dans les frais de participation. Le volontaire ne perçoit ni argent de poche ni salaire.

Le volontariat à court terme s'effectue généralement sous la forme de *chantiers internationaux* de volontaires où se retrouvent des personnes motivées et désireuses de consacrer un peu de leur temps à un travail bénévole. Les organisations mettant en place des chantiers ne sont pas des "organisations humanitaires". Leur rôle est de faciliter les échanges inter-culturels par le biais du travail en commun. Attention, l'expression « chantier international» n'est pas synonyme de "reconstruction" ou "aménagement", ou autres termes impliquant un travail purement manuel, comme beaucoup de personnes le pensent. Certains chantiers sont spécialisés dans l'animation socio-culturelle, la participation à des activités artistiques ou autres.

Un chantier se définit par un groupe de volontaires (généralement des personnes entre 18-25 ans) et provenant de différents pays) qui travaillent et vivent ensemble sur un projet dont la durée varie entre une à six semaines. Ces projets concernent par exemples ***la fabrication de mobilier scolaire en Bolivie, la construction d'une école en Inde, l'assainissement d'une rivière au Togo, ou encore la restauration d'un château en Ecosse.*** Bien entendu, vue la durée de ces activités à court terme, les participants au chantier sont parfois appelés à contribuer à des activités en cours ou qui sont échelonnées sur une plus longue période (ex: série de chantiers à court terme).

En règle générale, aucune compétence particulière n'est exigée pour participer à ces activités sauf dans des cas précis où l'activité proposée nécessite une compétence particulière. Les volontaires qui sont appelés à partir dans un pays du Sud doivent généralement, avant leur départ, prendre part à *des séminaires de préparation organisés par l'organisme d'envoi.* Ces séminaires ont pour but d'informer le volontaire sur le déroulement du chantier, de le préparer à s'intégrer dans un contexte différent du sien, ainsi que de lui présenter l'organisation hôte et le travail qu'il sera amené à réaliser. C'est aussi l'occasion pour les volontaires d'un même pays de se rencontrer avant leur départ.

L'âge minimum requis pour participer à des chantiers est généralement de 18 ans, sans limite d'âge. Pour les plus jeunes, certaines organisations proposent des "*chantiers d'ados"* dans leur pays, voire même à l'étranger.

Les échanges dans les pays du "Nord" ou "développés", tels que l'Europe, l'Amérique ou le Japon sont bien établis avec des échanges équilibrés entre les organisations d'envoi et d'accueil. Des dizaines de milliers de volontaires participent à ces échanges chaque année. Les échanges entre pays du "Sud", tels que l'Amérique Latine, l'Afrique ou l'Asie, sont encore assez limités dus à des problèmes d'argent ou de restriction de visas.

NOTE : Il est important de noter que "court terme" ne signifie pas toujours "chantiers de jeunes". En effet, certaines Associations de Solidarité Internationales (ASI), ou plus communément appelées, "organisations humanitaires", ont parfois besoin de volontaires à court terme. Mais attention, *elles recherchent des spécialistes pour des missions très précises* et ponctuelles. Pour être candidat à ces missions d'urgence, il faut être inscrit dans les fichiers des associations qui feront appel à vous en cas d'urgence. Pour postuler, référez vous à la section : Volontaire avec une association de solidarité internationale (ASI).

Quels sont les buts des chantiers internationaux de volontaires ?

* *Unifier un groupe d'individus* qui désirent travailler volontairement pour une communauté de leur pays ou étrangère;
* F*avoriser le dialogue interculturel*, les échanges d'expériences et d'idées entre des personnes venant de pays, de cultures ou de religions différentes;
* Apprendre aux participants à *surmonter les différences culturelles*, religieuses, linguistiques, et à vivre et travailler ensemble pour la réalisation d'un projet commun;
* Permettre à la communauté locale de *contribuer à la réalisation de projets* dont ils seront les principaux bénéficiaires;
* *Promouvoir l'apprentissage technique des participants*, par exemple, menuiserie, techniques de restauration de monuments, secourisme…
* Offrir aux participants la possibilité de voyager et de *découvrir un pays*, une population et une culture sous un angle différent de celui du tourisme;
* Contribuer à la *réalisation de projets locaux* qui s'inscrivent dans le cadre de programmes d'organisations internationales (ex: préservation du patrimoine culturel).

Exemples de chantiers

Le patrimoine culturel: Des monuments historiques et des sites archéologiques sont régulièrement entretenus, restaurés et préservés par le travail de volontaires. Ces chantiers sont généralement encadrés par des personnes ou des organismes chargés de la préservation du patrimoine. Des activités du même genre sont aussi réalisées en faveur du patrimoine dit "immatérie", tels que les traditions et les coutumes orales, les chants, les langues, etc.

Les projets sociaux: Ces projets, très courants en Europe, font appel à des volontaires pour des activités en faveur de personnes âgées, d'handicapés ou d'enfants. Il s'agit par exemple d'animer des centres de loisirs ou d'aider des personnes handicapées dans leur vie quotidienne.

La construction d'infrastructures communautaires et le développement rural: Ce type de chantier est très fréquent. Les volontaires travaillent avec les populations locales pour bâtir des écoles ou des dispensaires pour le village. Ils peuvent aussi assister les villageois dans leurs activités agricoles ou artisanales.

La protection de l'environnement: Chaque année, des volontaires prennent l'initiative de reboiser, d'ériger des barrières contre l'érosion, d'assainir des cours d'eau ou tout simplement d'entretenir les sentiers pédestres et les domaines forestiers. Ils contribuent aussi à la protection de la faune et de la flore.

L'aide aux réfugiés: Dans certains camps de réfugiés, des volontaires aident les organisations locales ou internationales à gérer et administrer la vie et l'animation des camps.

Les secours d'urgence: Les catastrophes naturelles ou technologiques ont tendance à augmenter. Les chantiers peuvent dans des cas bien précis être utiles après un désastre pour aider les populations sinistrées, ou pour prévenir un désastre (feux, etc.).

La solidarité: Les chantiers de volontaires sont de précieux vecteurs d'informations. De nombreux chantiers sont organisés en faveur des personnes qui souffrent d'oppression, de faim, de guerre civile ou qui sont frappées par une catastrophe naturelle ou technologique.

Souvent, ces chantiers permettent aux participants de se mobiliser en faveur d'une cause. Il peut leur être proposé de collecter et de recycler du matériel agricole en faveur d'un pays en sécheresse ou encore d'organiser une campagne de sensibilisation de l'opinion publique en faveur de la réduction des armements.

Le volontariat dans les zones de conflits ou de tension: Bien que dans ces régions, les organisations fassent essentiellement appel à des volontaires à moyen et long terme, il existe occasionnellement des programmes ouverts à des volontaires à court terme. Dans ces cas, il s'agit pour les volontaires de participer, avec les équipes locales, à favoriser le dialogue entre les communautés et à redonner un climat de confiance entre des populations en conflit.

Etre animateur de chantiers

Le responsable est généralement un volontaire qui est désigné par l'organisation pour *organiser et encadrer le travail et la vie du chantier***.** Le volontaire est souvent choisi parmi les personnes qui connaissent bien l'organisation et qui ont déjà participé à de nombreux chantiers. Un responsable adjoint peut aussi être choisi parmi les volontaires eux-mêmes.

Etre animateur ne s'improvise pas. Pendant les activités ou pendant les temps de loisirs, l'animateur se doit de connaître, d'anticiper ou de gérer les problèmes pouvant survenir. De l'accueil au départ, *il est le lien entre tout le groupe*. Il est bénévole comme l'ensemble de son équipe.

Pour devenir animateur ou coordinateur de chantiers, la participation à un stage de préparation (formation humaine, pédagogique et organisationnelle) est habituellement nécessaire. De plus, avant de suivre un stage de formation, il est fortement conseillé d'avoir déjà participé à un ou plusieurs chantiers. Pour participer à ces stages (généralement de quelques jours) il vous faut contacter les organisations de votre pays afin de recevoir les dates, spécificité et conditions d'inscriptions.

Comment postuler à un chantier ?

Le choix du volontaire

Dans un premier temps, il faut choisir le type de mission, en fonction de ses propres désirs, aptitudes professionnelles, disponibilités et créneaux existants. Les questions clés sont : *Qu'est ce que je veux faire ? Qu'est ce que je sais faire ? De combien de temps je dispose ? A partir de quand ?* Il faut garder à l'esprit qu'en règle générale, plus la mission sera longue, plus l'association sera exigeante sur les compétences du volontaire. *Quelles sont les offres des associations que j'ai sélectionnées ?* Il convient dans un premier temps de se renseigner sur le pays d'accueil. En effet, les conditions de vie liées au climat, à l'histoire et à la situation politique du pays peuvent être des freins au départ. Ensuite il est utile de se renseigner sur le projet. *Pourquoi ce projet a-t-il été choisi ?* Il est important de définir dans quelle mesure la participation d’un volontaire est nécessaire au projet et les conséquences, pour les populations locales et pour soi-même ?

Trop peu de candidats se posent ces questions avant de commencer les démarches. Les possibilités de volontariat sont vastes. Il est donc important de cibler ses recherches.

Les démarches à suivre

Pour participer à un projet à l'étranger, *il vous faut contacter une organisation de votre pays de résidence*. Celle-ci sera votre organisation d'envoi. Ce sont quasiment toutes des organisations non gouvernementales (ONG) et elles vous demanderont habituellement de devenir membre. L'association d'envoi peut vous proposer des stages de formation et vous donner des conseils pratiques avant le départ, ainsi que des propositions de chantiers dans votre propre pays. Le fait d'adhérer à l'organisation vous donne le droit de participer à la vie sociale et politique de l'organisation.

Pour les projets d'été à court terme, l'organisation publie chaque printemps le catalogue décrivant les projets qu'elle a négocié avec ses organisations partenaires étrangères. (Pour les projets hors saison, contactez directement l'organisation qui vous informera sur les projets en cours). Vous trouverez dans ces catalogues un formulaire d'inscription à compléter en y inscrivant les projets que vous avez choisi, par ordre de priorité. *Il est important de répondre rapidement* étant donné que le nombre de places pour chaque projet est limité. Il y a généralement plus de candidats que de places.

Une fois que l'organisation d'envoi a reçu votre bulletin d'inscription accompagné de votre règlement, elle se charge de contacter l'organisation d'accueil pour lui faire part de votre candidature. Une fois votre candidature acceptée, des informations pratiques sur le projet vous sont envoyées.

Vous devez, ensuite, confirmer si vous désirez toujours participer à ce projet, et vous charger des *préparatifs de voyage*, y compris l'assurance (si elle n'est pas fournie par l'organisation d'envoi), le visa, le billet d'avion et les vaccinations nécessaires**.** *Vous êtes responsable de votre voyage jusqu'au point de rendez vous fixé par l'organisation d'accueil.*

Pendant tout le déroulement du chantier, l'organisation d'accueil sera responsable de vous. Elle vous fournira le programme de travail, des loisirs ainsi que la nourriture et l'hébergement. *Il y aura certaines règles à respecter durant le chantier*. Ces règles pourront émaner de l'organisation d'accueil, des responsables du chantier ou de l'entente entre vous et les autres volontaires. Une fois le chantier terminé, vous êtes libre de voyager à votre guise dans le pays. A partir de ce moment, l'organisation n'est plus responsable du volontaire.

Pour certains projets, les conditions citées précédemment peuvent varier. *Des frais complémentaires, à payer sur place ou avant le départ, pourront être demandés pour certains projets.* Les volontaires devront faire preuve d'un engagement sérieux et réfléchi. Les *week-end de formation* au départ sont fortement conseillés et parfois obligatoires. Il est préférable de participer à un chantier sur son propre continent avant de s'engager dans une autre région. Il est important de se familiariser avec l'ambiance des chantiers pour éviter un choc culturel trop important lors d'un chantier sur un autre continent.

Les frais engagés

Les *frais d'inscriptions de l'organisation* (frais d'adhésion, frais de dossier et d'assurance), *les frais de transport* jusqu'au chantier (avion, train, etc.) et les frais personnels sont à la charge du volontaire. Les frais de douane et les difficultés à résoudre sur place sont aussi à prendre en compte.

Les frais engendrés pendant le chantier (*hébergement, nourriture*, déplacements, animation, etc.) sont pris en charge par l'organisation d'accueil.

Sur certains chantiers, des *frais complémentaires* peuvent être demandés. Il peut s'agir de chantiers spécifiques nécessitant un encadrement spécialisé, soit de chantiers organisés par des partenaires qui n'ont pas d'autres ressources que votre participation pour faire fonctionner leur association et donc pour vous proposer des chantiers (c'est le cas d'un certain nombre de partenaires de pays en voie de développement).

Le volontariat à moyen et long terme

Les volontariats à moyen (généralement de *6 semaines à 1 an*) et à long terme (*plus d'un an*) s'adressent à des personnes qui souhaitent s'investir plus longtemps. Contrairement aux chantiers internationaux, les volontariats à moyen et long terme nécessitent souvent une expérience professionnelle ou technique utile au projet ou à l'activité à réaliser.

Pour de nombreuses organisations, *la «professionnalisation» du volontaire devient de plus en plus importante.* Dans ce cas, il est important de noter qu'il s'agit généralement d'organisations "humanitaires" ou de solidarité qui travaillent dans un domaine précis (ex: santé, agronomie, éducation…).

Il existe une autre forme de volontariat, généralement à moyen terme, qui s'apparente aux chantiers et qui ne nécessitent pas forcement une qualification particulière. Il s'agit par exemple d'activités réalisées dans des domaines tels que: l'animation sociale dans des maisons de jeunes ou de personnes âgées, le travail dans des centres de réfugiés, l'aide administrative dans les secrétariats des organisations, etc.

Voici certaines des possibilités pour être volontaire à moyen ou long terme :

Par le biais des organisations de volontariat

Certaines organisations de volontariat effectuant des chantiers de volontaires donnent la possibilité de s'investir sur des périodes plus longues (de 1 mois à un an). Il existe deux possibilités de s'engager à moyen ou long terme : l'engagement volontaire individuel ou à plusieurs au sein d'un projet ou l'engagement volontaire au sein d'un groupe (demander les programmes spécifiques de chaque organisation).

Les démarches à suivre sont les mêmes que celles pour les chantiers à court terme: contacter les organisations de volontariat de votre pays (Cf.: Liste des organisations de volontariat par pays, dans ce guide) qui vous transmettront leurs programmes à moyen et long terme.

Sachez qu'il existe dans beaucoup de pays des organisations étudiantes qui donnent la possibilité à des étudiants de vivre une expérience de volontariat à l'étranger.

Le service volontaire européen (SVE)

Qu'est ce que le SVE ?

La **Commission européenne** a lancé, en **juin 1996,** un programme permettant aux jeunes de participer à des projets dans d'autres pays de l'Union Européenne et occasionnellement dans des pays hors Union Européenne. Ces projets peuvent être menés par des ONG, des collectivités locales ou des associations privées. Ce programme est ouvert *aux jeunes de 18 à 25 ans*, quelles que soient leurs qualifications ou expériences, et résidant dans un des pays de l' Union européenne, d'Islande ou Norvège. Le SVE *n'est pas une alternative au service militaire ou civil*, ni un emploi à part entière. Il a pour but de contribuer au développement des collectivités locales et de proposer aux jeunes une expérience dans une activité non lucrative.

Les projets ont une durée comprise **entre 6 mois et 1 an**. Quelques missions plus courtes, de 3 semaines à 3 mois, sont également prévues: cela concerne les jeunes n'ayant aucune expérience à l'étranger et «ayant rencontré des difficultés ou étant temporairement confrontés à une situation délicate». (Service volontaire européen, guide de l'utilisateur.)

Aucune participation financière n'est demandée au volontaire. Les frais liés à la mission (transport, hébergement, nourriture…) sont entièrement pris en charge par l'Union européenne (50%) et par les structures d'envoi et d'accueil (50%). Le volontaire bénéficie en outre d'une protection sociale et perçoit de l'argent de poche.

Où s'informer ?

Pour s'informer sur le SVE ou pour participer à un projet, le mieux est de *prendre contact avec la structure nationale de votre pays* qui vous donnera toutes les informations et vous indiquera la marche à suivre.

Certaines organisations de volontariat ou Associations de Solidarité Internationale envoient des volontaires par le biais du Service Volontaire Européen. Si votre profil correspond aux exigences du SVE (âge, disponibilité…), vous devez prendre contact avec l'organisation de votre choix qui vous fera connaître ses activités dans le cadre du SVE. (voir les adresses des organisations de volontariat à la fin de ce guide).

Pour de plus amples informations sur le SVE : www.sosforevs.org

Le volontariat dans des domaines spécialisés

Les volontaires des Nations Unies (VNU)

Qu'est ce que le programme des VNU ?

Le programme des VNU, créé en 1970 par l'Assemblée Générale, permet chaque année à plus de 4000 volontaires hommes et femmes qualifiés, expérimentés et dévoués, originaires de plus de 125 pays de *travailler sur des activités de coopération en faveur du développement.* Ils exercent leurs activités dans les initiatives à base communautaires, dans l'action humanitaire, et apportent leur soutien aux programmes de l'ONU . Plus de la moitié d'entre eux travaillent en *Afrique*, un quart en *Asie* et dans le *Pacifique*, les autres se trouvent dans les *Etats Arabes*, aux *Caraïbes*, en *Amérique centrale et du Sud*, ainsi que dans les pays d' *Europe centrale et orientale*, les *pays baltes* et dans *la Communauté des Etats indépendants*. 115 catégories professionnelles sont représentées : agriculture, bâtiment, communication, éducation, ingénierie, santé, sciences, transport, certains métiers manuels, etc.

Les missions sont en général de deux ans et peuvent être renouvelées à la demande des bénéficiaires avec les accords de toutes les parties (maximum 8 ans). Le programme prend en charge le voyage aller retour en avion vers le pays d'affectation. Les VNU reçoivent une modeste prime d'installation, une indemnité mensuelle de subsistance et une indemnité de réinstallation fondée sur la durée de leur engagement. Le programme met à leur disposition un logement meublé simplement, charges comprises. Les VNU bénéficient d'une assurance maladie, d'une assurance vie, d'un moyen de transport local, d'une orientation et de cours de langue.

Qui peut être VNU ?

Pour être sélectionné, il faut posséder un diplôme technique supérieur ou un diplôme universitaire et **5 ans au moins d'expérience professionnelle**, et avoir au moins 25 ans.

Pour obtenir de plus amples renseignements : www.unv.org

Volontaire avec une association de solidarité internationale (ASI)

Des milliers de volontaires partent à l'étranger pour des missions de durée variable par le biais d'organisation non Gouvernementales (ONG). Ces organisations sont également appelées **Association de Solidarité Internationale (ASI)** en France. Les volontaires sont recrutés librement par une ONG. Celle-ci assure des missions d'urgence (à court terme) ou de développement (à moyen et long terme). Le volontariat répond à un besoin précis exprimé par des populations défavorisées. Tous les secteurs professionnels sont concernés: la santé, l'enseignement, la logistique, les métiers du bâtiment , le social, etc.

Mais attention, les associations ont davantage besoin d'experts que de bras. Le niveau de recrutement est souvent élevé et une expérience professionnelle est souvent exigée. De plus, sachez que les postes offerts aux jeunes diplômés sont relativement rares. *Les associations*

donnent la priorité aux personnes ayant au moins une à deux années d'expérience. En règle générale, l'ONG verse au volontaire une indemnité permettant de vivre dans des conditions décentes, une couverture sociale, la prise en charge des frais de transport et une prime de réinsertion au retour.

Comment se porter volontaire à l'étranger ?

Pour poser votre candidature, il suffit d'envoyer un CV et une lettre de motivation au service du personnel de l'ONG qui vous intéresse (vous trouverez des listes de ces organisations assez facilement dans **des guides spécialisés sur les actions humanitaires**). Les candidats dont le dossier est sélectionné sont alors contactés par l'organisation pour passer un entretien et éventuellement des tests. Les volontaires sont alors choisis.

A ce stade, il est important de rappeler que *les ONG sont généralement submergées par des demandes de candidature* et ne peuvent pas toujours (pour des raisons financières ou par manque de temps) répondre à tous les candidats. Avant de faire acte de candidature, il est donc important que les candidats se renseignent (auprès de chaque organisation) sur les réelles possibilités de volontariat et sur les compétences requises. De même, ils doivent savoir que les délais de sélection sont souvent très longs et nécessitent d'accomplir de nombreuses démarches administratives et techniques.

Comment agir en restant dans son pays ?

Pour aider et se rendre utile, il n’est pas nécessaire d’aller à l’étranger. Il existe énormément de possibilités d’engagement personnel dans votre propre pays.

Pour plus d’informations sur les possibilités d’effectuer une action de volontariat dans votre pays, contactez le **centre national du volontariat** de votre pays de résidence.

QUI PEUT ETRE VOLONTAIRE ?

Profil du volontaire

Le monde du volontariat évolue et *le nombre des candidats s'accroît*. A ce stade, il est important de différencier *le volontariat court terme* (chantiers) du *volontariat long terme* (6 mois ou plus).

En effet, comme il a été indiqué auparavant, *les chantier*s sont ouverts à tous et il n'existe pas de réels critères de sélection.

En ce qui concerne *le volontariat à plus long terme*, les organisations d'accueil sont souvent plus exigeantes (profil spécifique recherché, capacités à travailler sur un domaine précis, compétences techniques nécessaires pour certains projets, etc.). La sélection des volontaires devient donc plus sévère. Les organisations ne peuvent pas se permettre de risquer un échec sur le terrain, ce qui nuirait au volontaire, à l'équipe et aux populations concernées. Par conséquent, elles recrutent leurs candidats sur dossiers, entretiens et/ou stages de sélection. Chaque organisation a sa procédure, mais les critères de sélection sont communs. Voici la liste des principaux critères de sélection:

La motivation

Pourquoi désirez vous être volontaire ?

Pour être volontaire, il ne suffit pas de vouloir s'impliquer dans un projet, travailler en équipe et découvrir d'autres pays, cultures et mentalités. Il faut également avoir à l'esprit que *volontariat signifie solidarité et échanges*: échanges inter culturels, échanges de points de vue… Il est essentiel de respecter l'autre et ses idées. De même, partir à l'étranger et vivre dans des conditions différentes et souvent difficiles demande d'être psychologiquement stable. Le moral chute d'autant plus facilement que sa famille et ses amis sont loin. Le volontaire ne doit pas être une charge pour son équipe de travail, ni pour le pays d'accueil.

Il convient donc de :

- savoir travailler de façon autonome,
- savoir prendre des initiatives,
- aimer travailler en équipe,
- être capable d'assumer la rupture des attaches affectives et familiales,
- être tolérant, sociable et patient,
- avoir une bonne faculté d'adaptation.

La qualification et l'expérience

Les associations sont d'autant plus exigeantes que la durée de la mission est élevée. En effet, la plupart des volontaires à court terme ne nécessitent aucune qualification particulière, ni expériences, contrairement aux volontaires à moyen et long terme.

Les personnes sans diplômes peuvent se renseigner sur les formations ou stages proposés dans leur pays. Certaines organisations proposent des stages de courte durée qui permettent de participer aux interventions d'urgence.

L'âge

Pour la plupart des activités, les volontaires doivent avoir **plus de 18 ans**. Cependant, des chantiers sont organisés pour les plus jeunes dans certains pays. Il n'y a pas de limite d'âge supérieure, mais en général, les volontaires sur les chantiers ont entre 18 et 25 ans.

La disponibilité

La durée de la mission peut varier effectivement de **15 jours à 2 ans**, sans compter la préparation au départ. Le critère de la disponibilité n'est donc pas un critère négligeable.

Les langues

Connaître des langues étrangères est un avantage pour le candidat. Il est utile *de parler la langue du pays ou une langue courante* (anglais, français, espagnol, etc.), sinon d'être capable d'apprendre facilement (capacité essentielle pour les missions d'enseignement).

La santé et l'aptitude physique

Vivre dans des conditions souvent difficiles et travailler de manière intensive demandent d'avoir une santé et une aptitude physique irréprochables. Pour les projets à long terme, *une visite médicale est souvent obligatoire* avant et après la mission.

Les personnes handicapées sont acceptées dans un grand nombre d'associations; cependant, il est préférable de se renseigner auprès de ces dernières car la participation à une mission dépend, la plupart du temps, du handicap de la personne.

La religion

La religion n'est pas un réel critère de sélection. S'intégrer dans un pays de religion différente de la sienne nécessite d'avoir une capacité d'adaptation très développée. Cependant, le travail en commun et l'amitié qui se créée lors d'échanges peuvent être les prémisses d'une paix durable dans certaines régions du monde.

Préparations avant le départ

Renseignements sur le pays

Avant tout départ, il est utile de **se renseigner sur le pays d'accueil**: la situation géographique, le climat, la langue parlée, les conditions de vie, le régime politique, la culture, les différentes coutumes et croyances, etc. Pour cela, outre la publication de documents et des livres sur le pays d'accueil, certains centres et associations organisent des séminaires, stages et/ou conférences. Le volontaire doit effectivement comprendre, s'adapter à son nouvel environnement, et préparer son sac en fonction de ses particularités.

Les papiers

Visa
Le passeport, le visa et le billet de transport aller retour sont souvent les documents clés pour entrer dans un pays. Le visa est fourni (plus ou moins rapidement selon les Etats) par l'ambassade ou le consulat du pays d'accueil, sur présentation de divers documents.

Carte de séjour et permis de travail
Certains pays n'acceptent les étrangers que sur présentation également d'une carte de séjour et d'un permis de travail; il convient donc de se renseigner avant le départ.

Autorisation parentale
Les mineurs ne peuvent voyager à l'étranger qu'avec une autorisation parentale de sortie du territoire.

Les transports

Voyages internationaux
Il est souvent à la charge du volontaire, notamment dans le cadre des missions à court terme. De toute évidence, il est préférable de se renseigner plusieurs mois avant le départ, car certains pays ne sont pas faciles d'accès, que ce soit par terre, mer ou air.

Transports locaux
Les transports locaux sont parfois assurés par les organisations. De plus, l'organisation partenaire propose (généralement pour les chantiers de volontaires) des excursions afin de faire découvrir le pays. Cependant, il vaut mieux prévoir un minimum d'argent pour pouvoir se déplacer à titre personnel.

La santé

Vaccins
Selon les pays, le candidat sera amené après les vaccins de base tels que le tétanos et la polio, à se faire vacciner contre la fièvre jaune, la typhoïde, la méningite, l'hépatite A, l'hépatite B et la rage. En ce qui concerne le choléra, il est conseillé de se renseigner.

Il n'existe pas de vaccin contre le paludisme, mais un traitement (qui débute souvent 15 jours avant le départ).

Certains vaccins s'administrent sur plusieurs mois (l'hépatite B, par exemple) et ne peuvent pas être effectués ensemble. Encore une fois, il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment, d'autant que certaines injections ne se font que dans des centres spécialisés (pour la fièvre jaune notamment).

Visite médicale
Elle est, dans de nombreux cas, obligatoire, contrairement au rendez-vous chez le dentiste, qui est pourtant très utile avant le départ pour un pays en développement.

Pharmacie
Où que l'on aille, il faut se doter d'une pharmacie: kit de premiers secours, médicaments régulièrement utilisés (qui ne se trouvent pas toujours sur place) et produits essentiels tels que produits lentilles de contact ou pilule contraceptive.

Précautions
Le SIDA est un risque majeur. Il faut ainsi constamment se méfier des transfusions sanguines et s'assurer que l'aiguille et la seringue sont directement tirées d'un emballage stérile. De même, il est toujours préférable de prendre des préservatifs avec soi.

Les assurances

Assurance rapatriement et dépenses médicales
Les contrats des compagnies d'assistance incluent principalement le rapatriement du contractant, la remise d'un billet d'avion à l'un des proches en cas d'hospitalisation, une assistance juridique et le remboursement des frais (rôle normalement des compagnies d'assurance) s'ils comprennent une clause d'assurance. Il sera toujours utile de se renseigner auprès des services médicaux de votre pays.

Autres assurances
Dans certains pays, il existe également d'autres garanties telles que:

- l'assurance annulation de voyage, qui évite de payer les frais d'annulation du billet d'avion;
- l'assurance responsabilité civile, qui couvre tous les dommages matériels ou corporels posés à un tiers;
- l'assurance multirisques bagages, qui protège contre les vols et dommages des bagages;
- l'assurance individuelle accident, qui permet le versement d'une indemnisation forfaitaire en cas d'incapacité permanente ou de décès.

ADRESSES DES ORGANISATIONS DE VOLONTARIAT

Voici la liste des organisations de volontariat international membres du CCSVI. La plupart de ces organisations réalisent des chantiers internationaux de volontaires (moins d'un mois). Certaines d'entre elles proposent aussi des projets à court, moyen et long terme en Europe, Afrique, Asie et Amérique :

http://www.unesco.org/ccivs/New-SiteCCSVI/CcivsMembers/Documents/directory2005.rtf

Vous trouverez dans ce répertoire :

1. Les organisations internationales
2. Les secrétariats internationaux et les structures régionales
3. Les membres nationaux et branches d'organisations internationales

NOTE : Le CCSVI en tant que structure de coordination **ne recrute pas de volontaires**. Les personnes intéressées par le volontariat doivent impérativement prendre contact avec les organisations membres du CCSVI dans leur pays de résidence. Ces organisations sont en mesure de proposer des activités de volontariat dans leur pays comme à l'étranger.

CCSVI

Maison de l'UNESCO

1 rue Miollis

75732 Paris Cedex 15

France

Tel. +33 (0)1 45.68.49.36 – Fax +33 (0)1 42.73.05.21

ccivs@unesco.org

http://www.unesco.org/ccivs